

Département du Finistère

Commune de Saint-Thois

*Marché pour la
Recherche de fuites sur réseau AEP*

CAHIER DES CHARGES

1 CONTEXTE

La commune de Saint Thois exploite son service d'eau potable en régie.

Le service assure la production à partir des stations de Moguerou et de Ty Berthou et la distribution avec un réseau de 48km principalement en PVC.

La commune souhaite améliorer le rendement de réseau, et afin de détecter les fuites plus facilement, a décidé de mettre en place une sectorisation afin de suivre les débits et les volumes passant dans le réseau.

Les différents secteurs ont été identifiés 6 débitmètres télésurveillés ont été posés et sont supervisés.

La commune a également numérisé les plans de réseau et créé un SIG associé. Le linéaire par secteur est connu.

2 Sectorisation

2.1 Plan



2.2 Détails des débitmètres et télésurveillance

n° plan	désignation	conduite	DN préconisé	télésurveillance
1	compteur existant sortie station Ty Berthou			type LS10
12	Le Bourg	PVC 110	DN50	type LS10
15	Garn Ton	PVC 110	DN50	type LS10
2	Moguerou 140	PVC 140	DN65	type LS42
4	Moguerou 75	PVC75	DN50	
3a	Enseigne verte 75	PVC75	DN50	type LS10
3b	Enseigne verte 110	PVC 110	DN50	type LS10

2.3 Premières données de sectorisation

Débits de nuit :

Enseigne Verte :

- Enseigne verte PVC 110mm (départ général du réservoir Enseigne Verte) : 2.64 m3/h
- Enseigne Verte PVC 75mm (départ vers Roch an Dol, Kergallec,...) : 2.48 m3/h
- Par déduction, distribution PVC 75mm vers Goarem Scoley : $2.64 - 2.48 = 0.16$ m3/h

Garn Ton : 0.24 m3/h

Mairie : 0.16 m3/h

Moguerou :

- Moguerou distribution PVC 140mm : 0 m3/h
- Moguerou PVC 75 mm : 0.36 m3/h

Ty Berthou : 3.50 m3/h

3 Etendue et consistance des prestations

Pour la bonne exécution du marché, la commune met à disposition de l'entreprise retenue un agent pour indiquer l'emplacement du réseau et suivre l'avancement des recherches.

L'entreprise devra :

- 1) Analyser les données de sectorisation et définir un planning d'intervention
- 2) Prélocaliser les fuites
- 3) Rechercher par corrélation acoustique ou traceur gaz l'emplacement des fuites
- 4) Marquer au sol l'ensemble des fuites détectées et fournir la position sur le plan

Pendant toute la durée du présent marché, l'entreprise s'engage à mettre à disposition tous matériels (en parfait état de fonctionnement et présentant l'ensemble des pièces le justifiant (certificat, PV de vérification...)) permettant la détection de fuites sur simple demande de la maîtrise d'ouvrage (durant le délai contractuel du marché).

3.1 Communication – bon de commande

A compter de l'émission du bon de commande qui prescrira de commencer la recherche de fuites sur un linéaire ou une zone définie à partir des données de télésurveillance, l'entreprise devra communiquer à la commune de St Thois son planning d'intervention et son organisation de travail afin de faciliter le transfert d'informations entre les deux parties et de répondre aux objectifs fixés initialement.

A l'issue de cette mission et à l'envoi de la facture, l'entreprise joindra les résultats de ses campagnes de recherche.

3.2 Sécurité

L'entreprise devra assurer la protection du chantier vis à vis des tiers en assurant la signalisation réglementaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur « du chantier ».

Les entreprises devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'application des règlements en vigueur concernant la sécurité du travail du personnel employé sur le chantier et des visiteurs.

Toutes mesures devront être prises par les entrepreneurs pour garantir dans tous les cas la sécurité des tiers et de leurs personnels.

La signalisation du matériel et des hommes devra répondre aux normes en vigueur.

3.3 Mode d'exécution

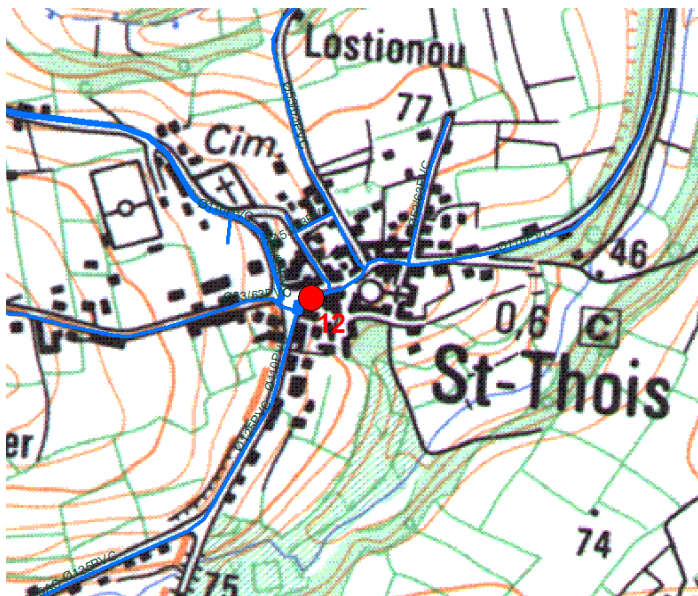
La prélocalisation et la recherche par corrélation acoustique se feront généralement de jour. Toutefois, selon les besoins, la recherche de fuites pourra se faire de nuit.

Après réparation des fuites détectées, l'entreprise sera invitée à effectuer un contrôle sur le tronçon incriminé sans dédommagement complémentaire au bon de commande initial.

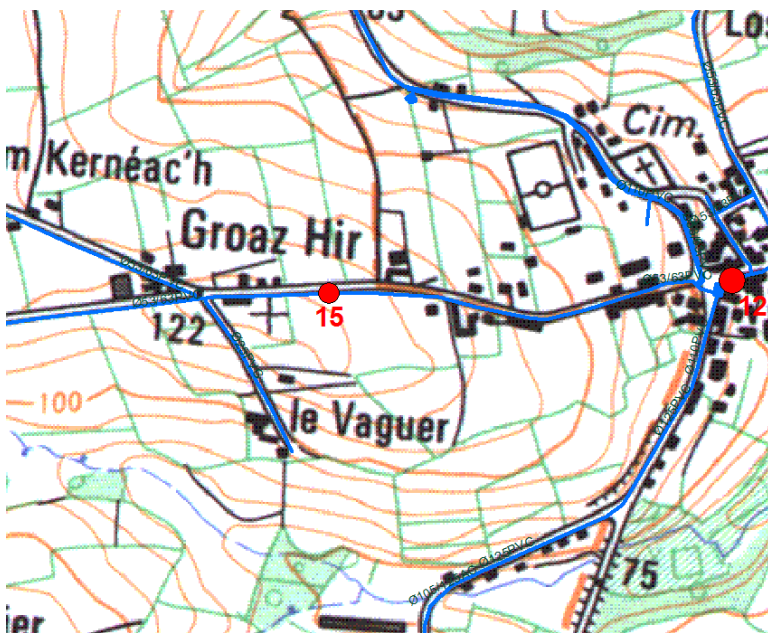
De plus, l'entreprise est informée qu'en cas de nécessité, à la commune de St Thois pourra faire appel à tout moment à la réalisation d'une recherche de fuites sur un tronçon de petite longueur.

4 ANNEXES - Détails des Emplacements des points de comptage

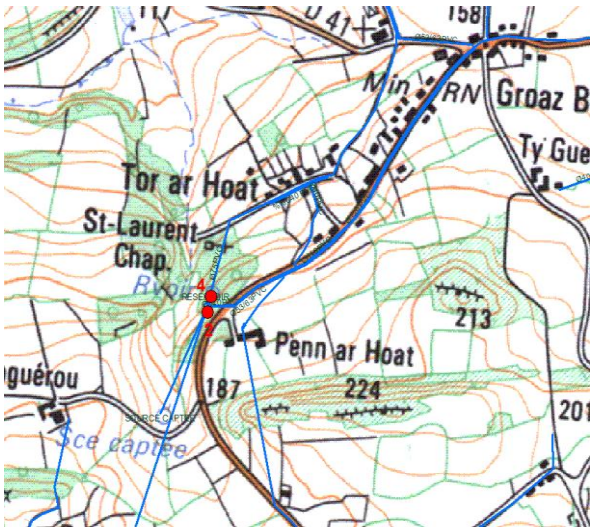
4.1 Compteur n°12



4.2 Compteur n°15



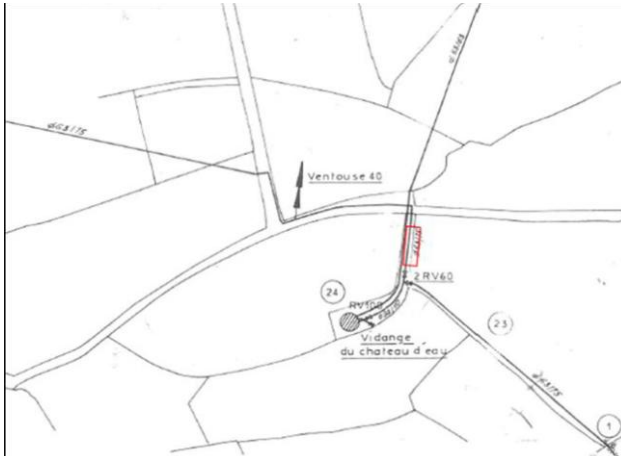
4.3 Compteur n°2 et 4



4.4 Compteurs 3a et 3b



4.4.1 Compteur 3a



4.4.2 Compteur 3b



Sectorisation du réseau AEP Saint-Thois				
N°	Secteur	Canalisations (Km)	Branchements (Km)	Nombre de branchements
1	Enseigne	7,82	1,15	67
2	Roc'h an Dol	7,6	0,62	39
3	Pen ar Hoat 75 mm	4,73	0,28	16
4	Pen ar Hoat 63 mm	7,14	1,62	72
5	Garn Ton	3,6	1,27	44
6	Bourg	2,83	2	106
7	Ti Berthou-Bourg	10,74	2,74	165
	Non sectorisé	4,22	0,18	15
	Total	48,68	9,86	524